

Promotion et suivi du diplôme d'honneur européen délivré par la FERP

Objet :

La FERP souhaite encourager les randonneurs à découvrir les itinéraires européens pour une meilleure compréhension entre les peuples. La FERP entend favoriser les échanges culturels, développer la diversité environnementale, et accroître la connaissance des paysages et des peuples qui y vivent.

Critères pour l'obtention du certificat :

Diplôme 1

- Parcourir le même E-itinéraire dans 3 pays différents.
- Réaliser dans chacun des 3 pays une marche de 50 km sur l'itinéraire choisi.
- Réalisation des parcours dans un maximum de 3 années consécutives.

Diplôme 2

- Parcourir un minimum de 6 E-itinéraires différents.
- Parcourir une distance de 20 km au moins sur chacun des itinéraires choisis.
- Réalisation des parcours dans un maximum de 3 années consécutives.

Démarche de la part du randonneur :

Le randonneur doit renseigner (cf. annexes 1 et 2 ci-joint) la demande et l'adresser à Khalil GHIATI référent pour la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée membre de la FERP) accompagnée des justificatifs de l'itinéraire parcouru (estampilles, tampons, photos, reçus, factures, vidéo, etc.).

La FFRandonnée est chargée de vérifier les documents reçus. Elle adresse la demande (sans les pièces justificatives) au Bureau de la FERP pour obtenir l'attestation.

Le Bureau de la FERP retournera l'attestation (Diplôme d'honneur) dûment signée à la FFRandonnée et non directement au randonneur. C'est à la FFRandonnée de décider si le diplôme sera uniquement "envoyé" au randonneur ou s'il y aura une petite cérémonie pour la remise du diplôme. C'est une opportunité pour la FFRandonnée de remettre officiellement l'attestation à l'occasion de différentes manifestations, gratifiant ainsi le récipiendaire et participant, en outre, à la promotion des E-itinéraires auprès d'un plus large public. La FFRandonnée ou son comité pourrait ainsi profiter pour faire une conférence de presse ou un moment convivial au niveau comité ou national pour mettre en avant l'itinérance européenne.

Ce diplôme est destiné aux adhérents des organisations membres de la FERP. Au moment de sa demande ou lors de son itinérance, le randonneur devra posséder l'un des titres d'adhésion ou de participation de la FFRandonnée (licence, Randocarte, PassGR).